

Classification CRS/FATCA des holdings et des trusts

- > Maîtrisez les définitions et les différentes étapes des arbres de classification
- > Sachez classer les différentes holdings : entité d'investissement, ENF active, ENF passive
- > Exemples pratiques de classification appliqués au marché suisse

Latifa Tabia,

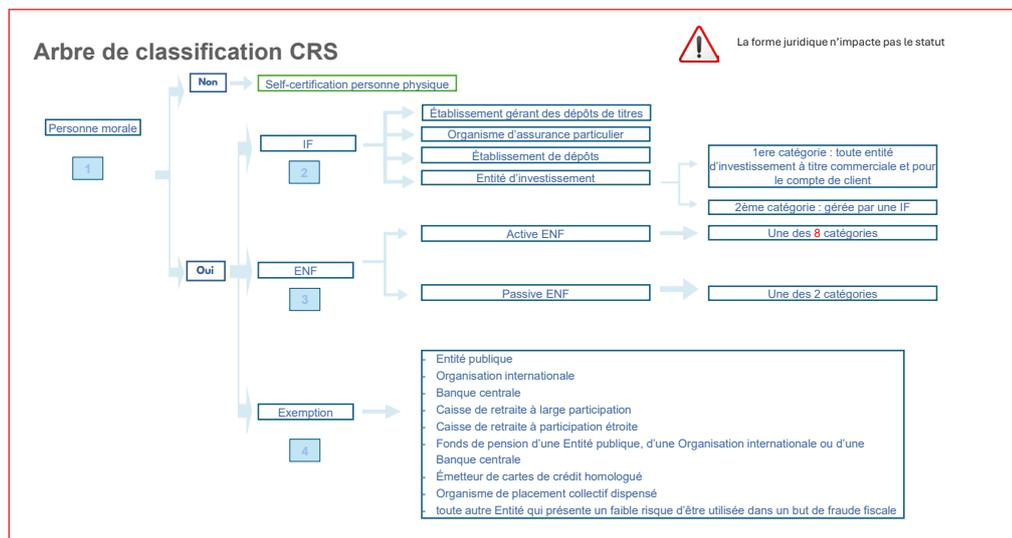
Experte en fiscalité opérationnelle et structuration, Luxembourg



Latifa Tabia accompagne des clients internationaux dans la gestion de leurs enjeux fiscaux complexes, avec une expertise pointue sur FATCA, CRS, DAC6, QI, FASTER et Pillar 2. Ex-Head of Operational Tax & Advisory chez Forvis Mazars, elle a également développé une solide expérience au sein de grandes institutions financières telles que Société Générale et Natixis Wealth Management, où elle a dirigé des équipes de fiscalité opérationnelle et supervisé la conformité d'entités au Luxembourg, en Suisse et à Monaco. Diplômée de l'Université Panthéon-Assas et de l'Université Panthéon-Sorbonne en ingénierie juridique et fiscale du patrimoine, elle est également titulaire de la qualification fiscale luxembourgeoise (cycle A et cycle B)

Domaines d'expertise :

- Fiscalité opérationnelle
- Conformité réglementaire
- Gestion des obligations fiscales internationales



14.00 La méthodologie de classification des entités selon CRS et selon FATCA

- Qu'est-ce qu'une institution financière en Suisse (banques, gestionnaires de fortune, trustees, etc.) ?
- Qu'est-ce qu'une entité d'investissement ?
- Qu'est-ce qu'une entité non financière (ENF) active et une ENF passive ?
- Principales différences entre FATCA et CRS
- Arbre de classification FATCA
- Arbre de classification CRS

15.10 La classification des sociétés Holding

• Entités d'investissement :

- Quels critères doivent être remplis pour qu'une société holding soit classée comme entité d'investissement ?

- Exemples de sociétés holding considérées comme entités d'investissement.

• ENF Actives (Entités Non Financières Actives) :

- Quelles conditions doivent être remplies pour qu'une société holding soit considérée comme ENF active ?

- Cas fréquents

• ENF Passives (Entités Non Financières Passives) :

- Quels critères définissent une société holding comme ENF passive ?

- Conséquences de cette classification, notamment en ce qui concerne l'identification des personnes détenant le contrôle.

• Analyse des actifs et des revenus :

- Pourquoi est-il crucial d'analyser les actifs détenus par la holding ?

- Comment la classification des entités détenues ou les revenus passifs et actifs influencent-ils la classification ?

15.40 Pause-café

16.00 La classification des trusts en Suisse

- Définition et traitement FATCA/CRS des trusts
- Particularité suisse : rôle des trustees et interaction avec les banques privées
- Identification des parties concernées : constituant, trustee, bénéficiaires, protecteur
- Obligations déclaratives spécifiques et zones grises
- Cas fréquents rencontrés en pratique

16.25 Les conséquences de la classification

- Obligations déclaratives selon la classification
- Identification des personnes détenant le contrôle (UBOs)
- Implications fiscales et réglementaires pour les institutions financières suisses

16.45 Études de cas

- Exemples pratiques de classification appliqués au marché suisse
- Défis rencontrés par les praticiens (banques privées, trusts familiaux, sociétés de gestion)

17.20 Fin du séminaire

Classification CRS/FATCA des holdings et des trusts

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11
 par e-mail: info@academyfinance.ch
 par courrier: Academy & Finance SA,
 3 rue Neuve-du-Molard
 CH-1204 Genève
 www.academyfinance.ch

Lieu de la conférence

Hôtel Président
 47 quai Wilson, Genève

Visio conférence

Le lien Zoom sera envoyé le 18 novembre
 après-midi.

Prix

620 CHF (+ TVA 8.1%)
 Inscriptions supplémentaires de la même
 société : -50%

Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par carte de
 crédit. Le montant facturé sera débité dès récep-
 tion des informations relatives à la carte. Dans tous
 les cas, une facture vous sera transmise par email.

Annulation

Les annulations reçues avant le 12 novembre
 2025 seront remboursées à hauteur de 100%.
 Les annulations reçues après le 12 novembre
 ne seront pas remboursées. Pour être prise en
 compte, toute annulation doit être formulée par
 écrit (email, courrier ou télécopie) avant la con-
 férence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier
 ou par fax avant la conférence, le montant total de
 l'inscription sera dû. Un remplacement est admis
 à tout moment. Il doit être communiqué par écrit
 avant la conférence.

Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la conférence "Classification CRS/FATCA des holdings et des trusts" à Genève le mercredi 19 novembre 2025.

Je participerai : en présentiel online (Zoom)

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

1^{ER} INSCRIT

Prénom et nom

Fonction

E-mail

2^{ÈME} INSCRIT (-50%)

Prénom et nom

Fonction

E-mail

Société

Adresse

Code postal Ville

Tél Fax

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire Mastercard VISA

N° de carte: ____/____/____/____ Date d'expiration: ____/____

Nom du détenteur de la carte

Date

Signature

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.